

## Incendie de Brennilis : le procureur saisi

La Fédération antinucléaire de Bretagne a écrit au procureur de Quimper pour lui faire part de ses inquiétudes.



Les membres de la Fédération antinucléaire de Bretagne viennent d'envoyer une lettre au procureur de la République de Quimper.

Voici presque un mois se déclarait un incendie dans le réacteur de la centrale nucléaire de Brennilis en déconstruction. Il avait nécessité l'évacuation de quatre ouvriers qui découpaient un échangeur de chaleur. Trois d'entre eux avaient été hospitalisés. EDF avait publié deux communiqués, dont un le soir même de l'incendie, et un autre quasi-identique le 28 septembre. Selon l'entreprise, « aucune contamination n'a été détectée », tant chez les ouvriers que chez les sapeurs-pompiers.

La Fédération antinucléaire de Bretagne (FAN) est moins optimiste. Elle rappelle qu'EDF, dans son second communiqué, indique que l'Autorité de sûreté nucléaire, l'ASN, a classé l'incident au niveau 1 (sur 7), « en raison d'une analyse de risque incendie insuffisamment réévaluée ». Marie Nicolas, membre de la FAN, précise que « la mise en danger des personnes » est réelle : « Les travailleurs, en scaphandre, découpaient le dernier échangeur de chaleur sous une tente en plastique et

plexiglas ». Elle affirme que les sapeurs-pompiers de Brasparts et Morlaix, arrivés rapidement sur place, « étaient en tenue conventionnelle » quand ils ont éteint l'incendie à l'intérieur du bâtiment réacteur. Et que les pompiers de Brest, bien équipés, sont arrivés une fois l'incendie éteint.

Michel Marzin, ancien technicien de la centrale et membre de la CLI (1), explique que « le tritium, produit contaminant à l'intérieur du bâtiment réacteur, n'était pas détectable par les appareils des sapeurs-pompiers. Si la ventilation n'est pas remise en route, il risque de s'accumuler dangereusement ». Enfin, la Fab rappelle qu'elle a saisi en 2011 le conseil d'État, estimant que le découpage de ces échangeurs (16 m de haut, 600 t de métal), était précoce et demandait un report de l'opération. Ce qui avait été refusé.

(1) Commission locale d'information.